

Faut-il une assurance spécifique ?

Notre société, **SAS Le Beignet Doré**, dispose d'une assurance **responsabilité civile professionnelle** couvrant nos prestations. De votre côté, vous devez vous assurer que votre propre assurance couvre bien l'activité, en tant que **locataire du matériel**, considéré comme son propriétaire durant toute la durée de location.

Il ne s'agit pas d'une assurance dédiée aux structures gonflables, mais bien de votre couverture générale d'activités. Il est **fortement conseillé** d'informer votre assureur que vous louez auprès d'une **entreprise française respectant la norme NF EN 14960**, ce qui renforcera leur confiance.

Nos engagements qualité

Chez **Le Beignet Doré**, nous privilégions la **sécurité, la qualité et la conformité** :

- Nos structures sont exclusivement **fabriquées en France ou en Europe** ;
- Toutes respectent scrupuleusement la norme **NF EN 14960** ;
- Nous vous garantissons des jeux **propres, contrôlés, sécurisés et installés dans les règles de l'art** ;
- L'**ancrage** est adapté à chaque type de terrain ;
- Notre personnel est **identifiable par leur tenue aux couleurs de l'entreprise** ;
- Et surtout, nous rappelons qu'une **structure gonflable ne doit JAMAIS être utilisée sans surveillance**.

👉 **Nous proposons également des animateurs professionnels** pour encadrer et sécuriser votre événement.

Pourquoi nous choisir ? – Le Beignet Doré, c'est :

- **28 ans d'expérience** dans l'animation et la location de structures gonflables ;
- Un personnel qualifié, formé à l'installation et à la sécurité ;
- Des prestations encadrées, pour une **animation en toute confiance**.

Choix et préparation du site d'installation

Pour garantir une sécurité optimale, la structure gonflable doit être installée :

- À distance de tout danger potentiel : **clôtures, arbres, mobiliers urbains, obstacles à arêtes vives** ;
- Loin de tout équipement mobile pouvant causer des dommages, comme un **robot tondeuse** ;
- Sur un terrain **plat**, avec une pente **inférieure à 5 %** dans toutes les directions ;
- Sur une surface **propre, sans débris ni objets pointus**.

Conditions Générales de Location

1. Tarifs :

Les prix indiqués sont **TTC (TVA 20%)**, hors frais de livraison. Le coût total de la location est déterminé avant la signature du contrat, selon : le(s) jeu(x) sélectionné(s), le(s) jour(s) de location, la durée, les frais kilométriques éventuels, les services de livraison et d'installation.

2. Conditions de réservation :

Un **acompte de 50%** est requis à la validation du devis, sauf exception. En cas d'annulation de votre part, cet acompte **ne sera pas remboursé**, sauf en cas de mauvaises conditions météo (orage, vent fort). La réservation est **valide uniquement après réception du devis ou contrat daté, signé, et portant la mention "lu et approuvé"**. Toute annulation le jour de l'événement ou pendant celui-ci implique la **facturation intégrale** de la location. En cas d'annulation le jour de la livraison, **l'acompte sera encaissé**. Il est possible de **reporter la date de l'événement sans frais**, sous réserve de disponibilité du matériel. Si le matériel est en cours ou entièrement installé, **la totalité du montant sera due**. Le branchement électrique doit répondre aux **normes applicables aux lieux publics**. Les structures nécessitent un gonflage en continu via une soufflerie consommant environ **1,5 kWh**.

3. Transport :

Un **forfait de livraison** est appliqué pour les trajets aller-retour depuis nos locaux à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, et facturé selon la distance. Un **tarif dégressif** s'applique pour tout retrait directement à nos locaux. En cas de sortie du territoire français, le client doit **impérativement nous en informer lors de la réservation**.

4. Matières premières :

Les consommables non utilisés (sucre, bâtons à barbe à papa, etc.) peuvent être **retournés** et seront **déduits de la facture**.

5. Durée de location :

Le devis mentionne obligatoirement la **date et la durée précise** de la location.

6. Horaires :

Sauf exception précisée sur le devis, les horaires standards de location sont de **8h à 19h** pour une journée.

7. Lieu de la prestation :

Il est nécessaire de préciser à la réservation : **la date, l'horaire et le lieu exact de la prestation**. Prévoir un espace suffisant pour la structure, avec **1 mètre de marge tout autour**. Le locataire doit fournir une alimentation électrique conforme, de **220V – 16A – câble 3G2.5mm² avec terre**, conforme aux normes « lieu public ».

8. Sécurité & Météo :

Les structures doivent impérativement être **arrimées au sol** (piquets ou cordes). En cas de **vent fort, orage ou pluie intense**, il est **obligatoire** : de faire sortir les enfants, de **débrancher la soufflerie** et de **laisser la structure se dégonfler** pour éviter tout danger. En cas de **pluie sans vent**, faire évacuer la structure et la laisser gonflée pour éviter que l'eau pénètre.

9. Surveillance :

Une **surveillance continue** est requise dès l'installation jusqu'à la fin d'utilisation. Pour des raisons de sécurité, il est **interdit** aux enfants d'entrer avec lunettes, chaussures, manteaux ou objets dangereux.

10. Assurance & responsabilité :

Le **locataire devient responsable du matériel pendant toute la durée de location** et doit en informer son assurance, en prenant en charge les éventuels dommages corporels ou matériels. En cas de détérioration (ex : prise arrachée, coupure, brûlure, robot tondeuse, déchirure...), ou **vol, les frais de remise en état seront à la charge du locataire.**

11. Paiement :

L'acompte est à régler soit **par chèque, espèce ou virement**. Le solde peut être payé **par chèque, virement ou en espèces**. Le paiement doit être effectué **à réception de facture**. Au-delà de 60 jours, des **pénalités de retard** peuvent être appliquées.

12. Litiges :

En cas de litige :

- Pour les **professionnels**, seul le **Tribunal de Commerce d'Orléans** est compétent.
- Pour les **particuliers**, la compétence revient au **TGI d'Orléans**.

La **signature du devis** vaut **acceptation pleine et entière** des présentes conditions générales de location.